

# COMMUNE DE SAINT MAXIRE

## REUNION DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze février, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du conseil municipal : 08/02/2018

**PRESENTS** : MMS BREMAUD, GOULARD, MARTIN, RENOUX, RUAULT, PRIMAULT,  
MMES : FARRE, FERRU, RAYMOND, ROBINEAU,

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Claudine CHARRON a donné pouvoir à Michel MARTIN, Patricia VINCENDEAU a donné pouvoir à Christian BREMAUD, Patrice BERTHELOT a donné pouvoir à Béatrice RAYMOND, Philippe VACHER a donné pouvoir à Philippe GOULARD

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

**SECRETAIRE** : Jocelyne ROBINEAU

Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2018

### **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE " ID79, INGENIERIE DEPARTEMENTALE " :** **Approbation des statuts, adhésion à l'agence et désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger l'assemblée générale.**

#### LE MAIRE EXPOSE

Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 10 avril 2017 pour créer une Agence technique départementale conformément à l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population. La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence sera installée avec les communes et établissements publics intercommunaux qui auront délibéré pour adhérer.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L2121-29, 2121-33, L2131-1, L2131-2, L.5511-1 ;

**Vu** la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

**Considérant que** le Département décide de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres répond aux besoins d'ingénierie de la commune de Saint-Maxire ; qu'il convient d'adhérer à l'Agence ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres joints en annexe et d'adhérer à l'Agence.

DESIGNE pour siéger à l'assemblée générale :

- Monsieur Christian BREMAUD, en qualité de titulaire
- Mme Jocelyne ROBINEAU, en qualité de suppléante

### **EMPLOI AVENIR : Prise en charge financière de la formation d'Emilie CHAUVEUR auprès de l'UFCV Poitou Charentes Limousin**

Le Maire EXPOSE

Emilie CHAUVEUR a signé son contrat « emploi avenir » le 12 septembre 2016. Dans le cadre de son contrat, elle doit faire des formations, soit pour son avenir professionnel soit pour son poste actuel.

Elle va donc passer sa troisième partie du « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur » (BAFA) auprès de l'UFCV Poitou Charentes Limousin. Cette formation d'approfondissement et de qualification sur la thématique « jeux et grandes animations » se déroulera du 16 au 21 avril 2018 à La Rochelle (Charente-Maritime) est d'un montant de 365€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**DECIDE** que la commune prendra en charge le montant total de la 3<sup>ème</sup> partie de la formation du « BAFA », d'Emilie CHAUVEUR, auprès de l'UFCV Poitou Charentes Limousin pour un montant de 365€.

### **LOTISSEMENT DE « LA CHAUME » (rue des Noyers) : Demande de « Pierre et Territoires » d'intégration de la voirie au domaine communal**

Le Maire EXPOSE

L'ensemble des travaux de finition ont été réalisés au lotissement de la Chaume et l'ensemble des travaux ont été réceptionnés le 24 novembre 2017 et vérifiés par la commune.

Pierre et Territoires, le lotisseur, nous a sollicités par écrit le 6 décembre 2017 afin de nous rétrocéder les espaces communs du lotissement de la Chaume, soit la voirie dénommée « rue des Noyers ».

Pour ce transfert de propriété, la procédure d'intégration de la voirie au domaine privé de la commune se fera par acte notarié et sera à la charge du lotisseur comme précisé dans le règlement du lotissement chapitre 2 de l'article 3.

Nouvelle voie privée de la commune

Section et numéro	VC N°	Dénomination de la voie	désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point extrémité	longueur (m)
AD 212	87	rue des Noyers	de la RD107 (rue de la Chaume) à la RD 123 (rue des Sports)	250

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** la proposition d'intégration de la voie « rue des Noyers » au domaine privé de la commune

**DIT** que le transfert se fera sous forme d'acte notarié par Maître CAZENAVE, notaire à Niort et pris en charge intégralement par le lotisseur.

**AUTORISE** le maire Christian BREMAUD ou Monsieur Philippe GOULARD, 1<sup>er</sup> adjoint, a signé tous les documents à intervenir dans ce dossier

### **ACHAT DE LA PARCELLE SECTION AK NUMERO 66 DE 373M2 APPARTENANT A MESSIEURS DEBERNARD REMI ET ROBERT : Proposition de prix et signatures des actes**

LE MAIRE EXPOSE

La parcelle section AK numéro 66 de 373m<sup>2</sup> appartenant à messieurs DEBERNARD Rémi et Robert est à vendre. Celle-ci jouxte le lavoir de la fontaine et il serait judicieux que la commune l'acquière. Les propriétaires en demande 400€.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** d'acheter le terrain cadastré section AK n° 66 appartenant à DEBERNARD Rémi et Robert au prix de 400€ les 373 m<sup>2</sup>.

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2018

**PRECISE** que Maître MARTIN notaire à Champdeniers sera chargé de la rédaction de l'acte

**AUTORISE** le maire Christian BREMAUD ou Monsieur Philippe GOULARD, 1<sup>er</sup> adjoint, a signé tous les documents à intervenir dans ce dossier

### **AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE : Attribution des marchés**

L'adjoint responsable expose

Dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation du restaurant scolaire et de la garderie, la délibération du 16 janvier 2018 a validé 4 des 10 lots suite à un premier appel d'offre.

Un second appel d'offre a été le 11 janvier 2018 pour les lots 3, 4 et 5. La date de remise des plis était le 31 janvier 2018 à 12 heures. Pour les lots 6, 7 et 9 les rendez-vous pour les négociations se sont déroulés les 31 janvier, 7 février et 13 février 2018 à la mairie.

La commission d'appel d'offre s'est réuni pour le dépouillement des offres et pour les résultats des négociations, les résultats sont les suivant :

N° LOT - DESIGNATION	DESIGNATION ENTREPRISE	Montant des offres €ht	Note après analyse
3 – Charpente et mur à ossature bois	SAS MERLOT – 86 100 CHATELLERAULT	37 509.94	93.00
3 – Charpente et mur à ossature bois	ACTION BOIS CONSTRUCTION – 16 450 SAINT-CLAUD	43 944.93	81.21
3 – Charpente et mur à ossature bois	POUGNAND SAS – 79370 CELLES SUR BELLE	45 487.29	83.48
4 – Couverture étanchéité zinguerie	CLOCHARD SARL – 79 300 TERVES	37 370.68	83.12
4 – Couverture étanchéité zinguerie	COUVERTURE LOPEZ - 79100 MAUZE-THOUARSAIS	35 299.35	60.06
4 – Couverture étanchéité zinguerie	CHATEL ETANCHEITE – 17 220 SALLES SUR MER	31 214.83	94.00
5 – Charpente métallique serrurerie	REVAULT – 79 220 CHAMPDENIERS	24 281.00	80.00
6 – Menuiseries extérieures menuiseries intérieures	PILLET GINGREAU- 79 130 ALLONNE	58 253.18	80.92
6 – Menuiseries extérieures menuiseries intérieures	RIDORET – 17 000 LA ROCHELLE	68 607.64	77.54
6 – Menuiseries extérieures menuiseries intérieures	GIRARD – 79 200 LE TALLUD	57 000.00	82.00
6 – Menuiseries extérieures menuiseries intérieures	POUGNAND SAS – 79370 CELLES SUR BELLE	58 310.86	81.88
6 – Menuiseries extérieures menuiseries intérieures	FRERE CONCEPT- 85 490 BENET	63 291.89	77.03
7 – Cloisons sèches chape carrelage faïence Opt1 : remplacement plafond cuisine	MOTARD – 79 310 VERRUYES	36 400.00 4 348.31	76.00
7 – Cloisons sèches chape carrelage faïence Opt1 : remplacement plafond cuisine	BOSSARD – 79 320 MONCOUTANT	41 551.58 5 198.87	71.58
9 – ITE ravalement de façades Opt3 : peinture sur façades existantes	BRE- 16 240 THEIL RABIER	14 793.77 6 526.48	70.75
9 – ITE ravalement de façades Opt3 : peinture sur façades existantes	DUBREUIL – 79 150 VOULMENTIN	16 094.04 5 207.81	76.78
9 – ITE ravalement de façades Opt3 : peinture sur façades existantes	SPP – 86 440 MIGNE AUXANCES	14 601.62 3 199.76	53.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ATTRIBUE** les marchés relatifs à l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire et de la garderie, aux entreprises suivantes :

N° LOT - DESIGNATION	DESIGNATION ENTREPRISE	Montant des offres €ht	Note après analyse
----------------------	------------------------	------------------------	--------------------

1 – Voirie et réseaux divers Opt.2 : Enrobés Opt.4 : éclairage public	BONNEAU et Fils – 79220 SAINTE-OUENNE	69 950.15  420.78	<b>Délibéré le 16 janvier 2018</b>
2 – Gros œuvre	GUILLEBEAUD – 85 420 SAINT- PIERRE LE VIEUX	54 662.72	<b>Délibéré le 16 janvier 2018</b>
3 – Charpente et mur à ossature bois	SAS MERLOT – 86 100 CHATELLERAULT	37 509.94	93.00
4 – Couverture étanchéité zinguerie	CHATEL ETANCHEITE – 17 220 SALLES SUR MER	31 214.83	94.00
5 – Charpente métallique serrurerie	REVAULT – 79220 CHAMPDENIERS	24 281.00	80.00
6 – Menuiseries extérieures menuiseries intérieures	GIRARD – 79 200 LE TALLUD	57 000.00	82.00
7 – Cloisons sèches chape carrelage faïence Opt1 : remplacement plafond cuisine	MOTARD – 79 310 VERRUYES	36 400.00  4 348.31	76.00
8 – Peintures tentures revêtements de sols souples	PIERRE GIRARD – 86 600 COULOMBIERS	25 652.38	<b>Délibéré le 16 janvier 2018</b>
9 – ITE ravalement de façades Opt3 : peinture sur façades existantes	DUBREUIL – 79 150 VOULMENTIN	16 094.04  5 207.81	76.78
10 – Electricité courants forts et faibles chauffage électrique ventilation plomberie sanitaires Opt1 : remplacement plafond cuisine Opt.4 : éclairage public	SEGUIN ET FILS – 79 500 SAINT LEGER DE LA MARTINIÈRE	40 942.98  356.10  1 858.85	<b>Délibéré le 16 janvier 2018</b>

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

**INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)**

1. Le département des Deux-Sèvres met en place un nouveau dispositif pour soutenir l'économie. L'enveloppe réservée au territoire de la CAN est de 1 915 892€.
2. La seconde phase du PACT a été votée au conseil communautaire du 29 janvier 2018 pour les projets communaux sur la période 2018-2020.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :**

- La lettre de l'agence de l'eau Loire Bretagne est à votre disposition à la Mairie.
- Le journal AGR 79 est consultable en Mairie.
- La Société Publique Locale des Eaux de la Touche Poupard, Présidée par Mme Missioux, vient d'être créée afin de gérer l'exploitation du barrage de la Touche Poupard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Une randonnée cyclotouriste passera sur le commune le 4 mars 2018.
- Le comité des fêtes organise une randonnée VTT et marche le dimanche 8 avril 2018.
- L'assemblée générale de l'association de pêche se tiendra le 25 février 2018 à Echiré.
- L'assemblée générale de l'association des 10 bornes de Saint-Maxire se fera le 8 mars 2018 à 20H30 à la salle des fêtes.
- Lecture de la lettre d'une administrée.
- Le studio au-dessus du salon de coiffure sera libre au 1<sup>er</sup> avril 2018.
- La réunion pour le vote du budget 2018 se fera le jeudi 29 mars 2018 à 18H.
- La commission des impôts se réunira le mardi 20 mars 2018 à 10H à la Mairie.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
  - Des contacts ont été pris pour le projet d'installation d'un panneau lumineux sur la commune. Un avis sur ce projet devra être donné au prochain conseil municipal.
  - La commission finances se réunira le vendredi 23 mars 2018 à 17H.
2. Claudie FARRE donne les informations suivantes :
  - La prochaine réunion du Conseil Municipal des jeunes sera le mardi 27 février 2018.
  - Une veillée est organisée le vendredi 23 février 2018 la salle des fêtes sur le thème du code de la route.
3. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
  - Un projet de renouvellement de lave-vaisselle à la salle des fêtes est en cours.
  - La commission de sécurité pour la salle des fêtes se réunira le 19 février 2018 à 15H30.
4. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :
  - Une réunion à l'attention des élus se fera le 1<sup>er</sup> mars 2018 à 18H30 à Sciecq concernant le projet de création d'un Centre Socio-Culturel.
5. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
  - La bibliothèque organise la fête du printemps sur le thème des oiseaux le 3 mars de 10H à 13H.

La séance est levée à 21H10

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Claudie FARRE
Patrick PRIMAULT	Patricia VINCENDEAU A donné pouvoir à Christian BREMAUD	André RENOUX
Michel MARTIN	Brigitte FERRU	Christophe RUAULT
Béatrice RAYMOND	Josseline ROBINEAU	Philippe VACHER A donné pouvoir à Philippe GOULARD
Claudine CHARRON A donné pouvoir à Michel MARTIN	Patrice BERTHELOT A donné pouvoir à Béatrice RAYMOND	